



COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 22 janvier 2021

Conseil municipal du	22 janvier 2021	Délibération N°	2021-0005
----------------------	------------------------	-----------------	------------------

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Anne-Maité TURMEL, Valérie BRANDIN BEGHIN, Ingrid MARCELPOIL, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Alain MIMEAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON, Franck LAMBLARDY,

Absents représentés : Mme Déborah DOMINGUEZ, M. Matthieu MARCAL

POUVOIRS : Mme Déborah DOMINGUEZ a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN, M. Matthieu MARCAL a donné pouvoir à M. Jacky CAPEL

Membres en exercice **15** Présents **13** Votants **15**

Conseil convoqué le 15/01/2021

Secrétaire : Mme Nadège COMORET

Votes Pour : **15** Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2021

Dans l'attente du vote du BP 2021, une autorisation de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitres 16 « remboursement d'emprunts » et 20) DM comprises (aucune) s'élève à 141 823€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

-Travaux à l'école : bâtiment installation d'une porte PMR accès handicapé : 9 501.60€

-Promenade « au fil du XXème siècle » : marquage en quadrichromie sur film adhésif : 534€

Total : 10 035.60€

Chapitre 21	141 823€ x 25%=	35 455€
Total	141 823€ x 25%=	35 455€

10 035.60€ correspond au montant inférieur au plafond autorisé que la commune pourra mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Raphaël NORBLIN

